

Assouplissement des règles de complément d'affranchissement pour la **Lettre Recommandée nationale** à partir du 1^{er} janvier 2014

Cas d'utilisation de Lettre Recommandée au guichet

Avant le 1^{er} janvier 2014 :

Je me présente en bureau de poste muni de :	Envoi autorisé
une enveloppe affranchie d'un timbre Lettre prioritaire	oui
une enveloppe affranchie d'un timbre Lettre verte	toléré
une enveloppe affranchie d'un timbre Écopli	non
une enveloppe affranchie d'un timbre avec valeur faciale.	oui
un Prêt à Poster Lettre prioritaire	oui
un Prêt à Poster Lettre verte	toléré
un Prêt à Poster Lettre suivie	non
une enveloppe affranchie en LR avec une vignette MTEL	oui
une enveloppe affranchie en LR avec une vignette LISA	oui

A partir du 1^{er} janvier 2014 :

Je me présente en bureau de poste muni de :	Envoi autorisé
une enveloppe affranchie d'un timbre Lettre prioritaire	oui
une enveloppe affranchie d'un timbre Lettre verte	oui
une enveloppe affranchie d'un timbre Écopli	oui
une enveloppe affranchie d'un timbre avec valeur faciale	oui
un Prêt à Poster Lettre prioritaire	oui
un Prêt à Poster Lettre verte	oui
un Prêt à Poster Lettre suivie	non
une enveloppe affranchie en LR avec une vignette MTEL	oui
une enveloppe affranchie en LR avec une vignette LISA	oui

En résumé, tous les moyens d'affranchissements nationaux* sont autorisés pour atteindre le tarif correspondant au poids et au niveau de recommandation choisi.

* Timbres, vignettes ou Prêt à Poster standard national